

propriétaires intéressés au maintien du bon ordre, entretenaient le respect et l'autorité, en se montrant tour à tour, et sans être attendues, sur tous les points du territoire.

Simultanément, il faisait désarmer sans bruit, sans éclat, sans appareil, tous les hommes qui lui étaient signalés comme dangereux par la voix publique. Ce désarmement individuel s'opérait sans résistance, à la satisfaction des populations paisibles qu'il délivrait d'un sujet de crainte perpétuelle. Une autre manière d'agir qui lui était conseillée eût pu amener de graves dangers pour la sûreté publique. M. de Lezay, au reste, eut lieu de s'applaudir de sa mesure, en apprenant l'exaspération excitée dans un département voisin par la seule annonce d'un désarmement général.

Il s'appliquait, avec non moins d'ardeur, à faire pénétrer une instruction relative chez les habitants des campagnes et des petites communes urbaines. Il considérait, avec raison, cette instruction, sagement dirigée, comme éminemment favorable à la paix publique, par l'influence qu'elle exerce sur le moral des individus. Dans ce but, il favorisait l'établissement des écoles élémentaires d'enseignement mutuel, récemment introduites en France, jetait les bases d'un journal hebdomadaire à l'usage des campagnes, rédigé sous la responsabilité du Préfet et contenant, avec des préceptes utiles sur l'agriculture, l'industrie, l'économie domestique, des exhortations à la religion, au respect de la loi, de l'autorité, de la famille. Enfin, il cherchait à relever, dans l'esprit du peuple, les fonctions de curé, si importantes au point de vue de la morale et de la science du devoir. Tous ses efforts tendirent à faire augmenter le nombre, alors fort restreint, de ces ministres de Dieu, chargés de la pacification des âmes. Il aidait, de tout son pouvoir, à la bonne composition du personnel ecclésiastique.

Mais M. de Lezay tenait à sa disposition des moyens d'ac-